

COMPTE RENDU, PAR EXTRAIT, DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 FEVRIER 2015

Absent excusé : Monsieur Gérard CUNAT (donne pouvoir écrit à Madame Brigitte VANSON)

Secrétaire de séance : Mme CARTEAUX Dominique
Secrétaire administrative : Mme GENET Thérèse.

1/02/2015 OBSERVATIONS SUR COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux n'émettent aucune observation sur le compte rendu du Conseil Municipal du lundi 26 janvier 2015.

1 bis/02/2015 SECURITE INCENDIE « HOTEL DE L'ERMITAGE »

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que cette question à l'ordre du jour ne donnera pas lieu à une délibération ; il précise que le Conseil Municipal doit être au courant de la situation actuelle de l'établissement recevant du public « l'Ermitage Frère Joseph ».

Lecture est donnée du Procès-verbal de la commission de sécurité en date du 30 janvier 2015.

Lecture est également donnée de l'arrêté du Maire n° 11/2015 en date du 18 février 2015 qui a été transmis à la SAS LEDUC par lettre recommandée avec AR.

2/2/2015 ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de VENTRON a adhéré à l'Agence Technique Départementale en 2014.

L'objectif de cette Agence est de trouver une solution aux collectivités adhérentes pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, du bâtiment et de la voirie. L'adhésion à l'Agence est soumise à cotisation : le recours aux prestations de l'Agence fait l'objet d'une rémunération au coup par coup suivant la nature de la mission confiée à l'Agence.

Il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité d'adhérer à l'Agence Technique Départementale pour l'année 2015,

AUTORISE le Maire à signer tous les actes administratifs émanant de conventions prises avec l'Agence Technique Départementale 88.

3/02/2015 CONVENTION ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

La convention de médecine préventive qui lie le Centre de Gestion et la Mutualité Sociale Agricole de Lorraine depuis 1994, est arrivée à son terme le 31 décembre 2014.

La poursuite de la surveillance médicale des agents communaux n'est plus possible suite aux récents départs de médecins du travail. Le Centre de Gestion des Vosges - fonction publique territoriale - propose donc aux communes une convention.

Lecture est donnée du projet de convention entre le Centre de Gestion des Vosges et la commune de VENTRON.

Après délibération, le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité la convention d'adhésion au service de Médecine préventive du Centre de Gestion des Vosges, et ce, à compter du 1er janvier 2015.

PREND NOTE du montant des actes médicaux :

- . visite médicale réalisée par le médecin de prévention pour un « agent à risques » : 90 € par agent,
- . consultation - entretien au travail - faite par un professionnel de santé : 45 € par agent.

4/02/2015 RENOUELEMENT DE CONCESSIONS DE SOURCE SUR TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que plusieurs concessions de source sur terrains communaux sont à renouveler à compter du 1er janvier 2015, pour une durée de neuf années. Ces sources alimentent soit la maison principale, soit la maison secondaire des bénéficiaires.

Après délibération, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité de renouveler les concessions de sources mentionnées ci-dessous, pour une durée de neuf années à compter du 1er janvier 2015 et, PRECISE que la redevance annuelle due a été calculée selon le même mode de calcul que les concessions établies précédemment :

| NOMS | REDEVANCE ANNUELLE TOTALE |
|---------------------|---------------------------|
| ECKER Joseph | 95,77 € |
| GOMARD Annick | 95,77 € |
| MOTTAY Serge | 95,77 € |
| VILLAUME Jean Marie | 95,77 € |
| WADEL Alain | 95,77 € |
| MAILLY Gérard | 103,05 € |
| MUNSCH Olivier | 119,70 € |
| VALROFF Michel | 115,60 € |

5/02/2015 PROJET STATION EPURATION DEMANDES DE SUBVENTIONS

Une réunion s'est déroulée à la Mairie de VENTRON vendredi 20 février 2015 ; réunion au cours de laquelle le projet de la station d'épuration a été examiné. Plusieurs organismes assistaient à cette rencontre: le Conseil Général des Vosges, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la DDT Police de l'Eau et des élus de la commune.

La dépense de cette nouvelle station d'épuration est détaillée poste par poste par Monsieur Jean-François VALDENNAIRE, adjoint au Maire.

Il convient dès à présent de déposer des demandes de subventions auprès de :

- . l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,
- . du Département des Vosges

Après délibération, le Conseil Municipal,

SOLLICITE à l'unanimité des aides financières pour financer en partie ce programme d'investissement auprès de l'Agence de l'Eau et auprès du Département des Vosges.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

6/02/2015 DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN DEPOSEE PAR M. Régis PARMENTIER

Par courrier du 07 octobre 2014, Monsieur et Madame Régis PARMENTIER, domiciliés « chemin des Falères » à VENTRON, sollicitent l'acquisition du terrain cadastré section AL n° 105, d'une superficie de 760 m2.

La commission communale des terrains, réunie le 19/01/2015, a proposé de louer ce terrain à M. et Mme PARMENTIER Régis, et non de leur vendre.

Après délibération, le Conseil Municipal,

DONNE un accord unanime à la location de ce terrain AL n° 105, en faveur de M. et Mme Régis PARMENTIER.

7/02/2015 AUTORISATION ACCES SUR COMMUNAL

Lecture est donnée du courrier de M. JEANDEL Charly et de Mme MARTIN Cyrielle, qui sollicitent l'autorisation d'un accès sur le terrain communal, afin d'accéder à la parcelle qu'ils viennent d'acquérir, cadastrée section AK n° 13 « chemin des Genévriers ».

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission communale des terrains, réunie le 19/01/2015 ;

AUTORISE à l'unanimité M. JEANDEL Charly et Mme MARTIN Cyrielle à réaliser l'accès de leur future maison d'habitation sur le terrain communal ;

PRECISE que la partie communale de son accès pourra être déneigée par la commune jusqu'à la limite de la propriété.

8/02/2015 LICENCE IV DEBIT DE BOISSONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Gisèle VALDENNAIRE, domiciliée «1 Chemin du Gros Pré » à VENTRON a l'intention ferme de mettre sa licence IV débit de boissons en vente et demande à la commune de VENTRON si elle est intéressée.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Après avoir pris connaissance du prix de vente de cette Licence IV (2.000 €),

DONNE son accord unanime pour l'acquisition par la commune de VENTRON de la licence IV débit de boissons de Madame VALDENNAIRE Gisèle ; et ce sous réserve que cette licence soit encore valide.

N° 9/02/2015 TARIFS ADHESIONS A L'OFFICE DU TOURISME MUNICIPAL

Monsieur le Maire précise que le conseil d'exploitation de l'office du tourisme a une nouvelle présidente : Madame Estelle ANDREOLI.

Monsieur le Maire propose que les tarifs d'adhésions à l'office du tourisme municipal soient revus ; ceux ci seront applicables à compter de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE par 13 voix POUR, et 1 voix CONTRE, les tarifs d'adhésions à l'Office du Tourisme Municipal, qui se présentent ainsi :

| DESIGNATION | TARIFS |
|--------------------------|---------------|
| Locations | |
| 1 logement | 60,00 € |
| 2 logements | 120,00 € |
| 3 logements | 180,00 € |
| Chambres d'hôtes | 60,00 € |
| Plus par chambre | 4,00 € |
| Gîtes de groupes | 60,00 € |
| Hôtel Restaurant | 60,00 € |
| Plus par chambre | 4,00 € |
| Restaurant (seul) | 60,00 € |
| Fermes Auberges | 60,00 € |
| Bar (seul) | 60,00 € |
| Camping | 60,00 € |

| | |
|--|----------|
| Ecole de ski | 120,00 € |
| Village Vacances | 60,00 € |
| Location de matériel | 60,00 € |
| Activité sportive / Accompagnateurs | 60,00 € |
| Site touristique / musée | 60,00 € |
| Commerce | 60,00 € |
| Entreprise/Artisan sans lien avec le tourisme | 60,00 € |
| | |
| OPTIONS SUPPLEMENTAIRES INSERTION PUBLICITAIRE | |
| Encart ¼ page | 125,00 € |
| Encart ½ page | 200,00 € |
| Encart 1 page | 500,00 € |

N° 9 bis/02/15 TARIFS CARTE CLUB VOSGIEN VENDUE PAR L'OFFICE DU TOURISME

Après délibération, le Conseil Municipal,

FIXE le prix de la carte du Club Vosgien qui sera vendue à l'Office du Tourisme municipal à la somme de 11,90 €.

N° 10/02/2015 AVIS SUR DEMANDE ADHESION ET RETRAIT DE COLLECTIVITES AU SDANC

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les demandes d'adhésion des communes de HERGUGNEY et REPEL au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif et sur la demande de retrait de la commune d'AULNOIS.

Après délibération, le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable à ces demandes d'adhésion et de retrait des collectivités citées ci-dessus.

N° 11/02/2015 CONSOMMATION D'EAU IMPORTANTE D'UN ABONNE FACTURE

Le fontainier a relevé une consommation d'eau importante d'un abonné au cours de l'année 2014 : 487 m3 d'eau.

Les conseillers municipaux sont invités à délibérer sur la facture qui doit être adressée à l'abonné au réseau d'eau communal, étant donné qu'un volume de 200 m3 lui a déjà été transmise en novembre 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE à l'unanimité que le solde de la consommation d'eau 2014 sera facturée ainsi à l'abonné :

- . 140 m3 au cours du dernier trimestre 2015,
- . 147 m3 au cours du dernier trimestre 2016.

N° 12/02/2015 QUESTIONS DIVERSES

a) le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de vendre à la société R. PICQ Services 07320 MARS, les deux engins de damage de la commune, en l'état et sans garantie

- . l'engin de marque KASSBOHRER pour un prix de 1.500 €,
- . l'engin de marque ROLBA pour un prix de 2.000 €.

b) Monsieur Patrick BROLIS, conseiller municipal délégué, est nommé à l'unanimité « correspondant sécurité routière ».

c) la bâche publicitaire placée sur le camion de M. BURASCHI est installée depuis plusieurs semaines ; le conseil Municipal se prononcera prochainement sur le montant qui sera alloué à M. BURASCHI.

d) Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par l'assurance GROUPAMA : « la responsabilité de la commune de VENTRON ne peut pas être engagée suite à l'accident survenu à Madame ACHER Christiane ».

e) Madame Dominique CARTEAUX informe les conseillers municipaux que la réglementation impose qu'en 2020 plus aucun pesticide ne devra être utilisé. Il est précisé que les agents qui manipulent les pesticides doivent faire une formation avant novembre 2015.

f) Monsieur Guy PARMENTIER parle d'un chantier participatif organisé par le Parc des Ballons fin février 2015 en Alsace.

g) Monsieur Patrick CLAUDEL demande où en est la location de la maison SANDHOFER en faveur de l'entreprise FIBERS.

Pour terminer la séance, Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que pour la préparation des budgets primitifs 2015, la commission communale des finances devra se réunir au cours de la deuxième quinzaine du mois de mars 2015.

La séance est levée à 22 heures.

Fait à VENTRON, le 27 février 2015

Le Maire,

JC DOUSTEYSSIER